

D/1914

Gikongoro, le 07. Fév. 1985.

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE GIKONGORO
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET
DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P 56 GIKONGORO.-

N° 032/15.00/04

*A remettre
à Joseph*

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre lettre N° 0343/15.00 du 29 Janvier 1985, me demandant les explications
sur l'utilisation des DEUX CENT MILLE FRANCS RWANDAIS (200.000 FRW) destinés
aux activités sportives en Préfecture de Gitarama, que j'ai reçu de la part
de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports. Mais malheureusement, je
ne pouvais pas vous fournir les renseignements demandés avant cette date
du 31 Janvier 1985, alors que c'est juste dans cette matinée du 07 Fév. 1985
qu'elle m'est arrivée.

Comme vous le constatez dans la copie de la
lettre annexée à la présente, pour laquelle je vous ai d'ailleurs déjà
réservé la copie, ce ne sont que les 31.920 FRW pour lesquels je ne peux
vous donner les explications de son utilisation, alors que les 168.080 FRW,
pour lesquels j'ai envoyé le Chèque et qui a été d'ailleurs touché, suivant
l'extrait de compte qu'on m'a envoyé, les explications peuvent être données
par mon remplaçant, à qui le Chèque a été envoyé.

Néanmoins, je ne manquerais pas de vous
souligner une erreur qui a été commise, lorsque j'ai envoyé ce chèque, sous
un enveloppe fermé, sans être recommandé, alors qu'il était signé AU PORTEUR,
d'où provient la non certitude de celui qui a touché ce chèque.

Quant à l'utilisation de ces 31.920 FRW,
c'est expliqué dans les documents se trouvant dans la préfecture, et tout
était utilisé après accord de Monsieur le Préfet et les pièces justificatives
sont aussi là.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma très haute considération.

L'Encadreur Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives
G I K O N G O R O .

NSHIYUMUKIZA Eliel.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I T A R A M A .-
- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I K O N G O R O .-
- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I .-
- ✓ - Monsieur le Directeur des Sports
K I G A L I .-

- Encadreur coop Gitarama



Bwana Umuyobosi w'Urubyiruko na Koperative
G I T A R A M A.-

Binyujijwe kuri:

- Bwana Prefe wa Prefegitura
G I T A R A M A.-

Bwana,

Haswe n'uru rwandiko, nshimishijwe no ku
kukwandikira, nkohererese Chèque y'amafranga ibihumbi ijana na mirongwitandatu
n'usunani na mirongwinani (168.080 FRW), yasigaye ku mafranga ibihumbi naganabili
(200.000 FRW) nali nahawe na NJANGWE Philippe, y'inikino muli Prefegitura Gitarana,
nkaba nterashoboye kuyagaha, bitewe nuko nta Carnet de chèque nalinfitse igihe
twakoraga Remise- na Reprise.

Muko ubibona rere, mu Nyandiko ufite, hali
ibihumbi cumi na bitanu (15.000 FRW), twakoresheje dutwara tunagabulira abakinnyi
bali bagiye mu'irushanwa ry'inikino Ngorora-mubili i Kigali. Hakaba kandi namone
guri ibihumbi cumi na bitandatu na magana cyenda makumyabiri (16.920 FRW),
yakoreshejwe twakira abakinnyi bakinye Match Final ba Komini Murana na Taba.
Ukaba ibyo bisobanure byombi wahabaza SU-Prefe HAKIZAMUNGU J. Baptiste kuko nawe
ari imikoreshereswe yayo. Akaba ari 168.080 FRW asigaye, ari nayo nkoherereje chèque
kugirango mushobore gutunganya inikino zanyu.

Nkurifulije akazi keza.

Umuyobosi w'Urubyiruko na Koperative
G I K O N G O R O.-

NSHIMYUMUKIZA Eliel.-

Bimenyeshajwe :

- Bwana Ministri w'Urubyiruko
na Gutsura za Koperative
K I G A L I.-



Gikongoro, le 07. Fév. 1985.

N° 032/15.00/04

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N° 0343/15.00 du 29 Janvier 1985, me demandant les explications sur l'utilisation des DEUX CENT MILLE FRANCS RWANDAIS (200.000 FRW) destinés aux activités sportives en Préfecture de Gitarana, que j'ai reçu de la part de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports. Mais malheureusement, je ne pouvais pas vous fournir les renseignements demandés avant cette date du 31 Janvier 1985, alors que c'est juste dans cette matinée du 07 Fév. 1985 qu'elle m'est arrivée.

Comme vous le constatez dans la copie de la lettre annexée à la présente, pour laquelle je vous ai d'ailleurs déjà réservé la copie, ce ne sont que les 31.920 FRW pour lesquels je ne peux vous donner les explications de son utilisation, alors que les 168.080 FRW, pour lesquels j'ai envoyé le Chèque et qui a été d'ailleurs touché, suivant l'extrait de compte qu'on m'a envoyé, les explications peuvent être données par mon remplaçant, à qui le Chèque a été envoyé.

Néanmoins, je ne manquerais pas de vous souligner une erreur qui a été comise, lorsque j'ai envoyé ce chèque, sous un enveloppe fermé, sans être recommandé, alors qu'il était signé AU PORTEUR, d'où provient la non certitude de celui qui a touché ce chèque.

Quant à l'utilisation de ces 31.920 FRW, c'est expliqué dans les documents se trouvant dans la préfecture, et tout était utilisé après accord de Monsieur le Préfet et les pièces justificatives sont aussi là.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

L'Encadreur Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives
G I K O N G O R O,

NSHIMYUMUKIZA Eliel.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I T A R A M A.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I K O N G O R O.-
- ✓ - Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur des Sports
K I G A L I.-



Bwana Umuyobosi w'Urubyiruko na Koperative
G I T A R A M A.-

Binyujijwe kuri:

- Bwana Prefe wa Prefegitura
G I T A R A M A.-

Bwana,

Esawe n'uru rwandiko, nshimishijwe no ku
kukwandikira, nkohererera Chèque y'amafanga ibihumbi ijana na mirongwitandatu
n'umunani na mirongwinani (168.080 FRW), yasigaye ku mafanga ibihumbi maganabili
(200.000 FRW) nali nahawe na NJANGWE Philippe, y'imikino muri Prefegitura Gitarama,
nkaba ntarashoboye kuyagaha, bitewe nuko nta Carnet de chèque nalinfitse igihe
twakoraga Remise- na Reprise.

Nkuko ubibona rero, mu Nyandiko ufite, hali
ibihumbi cumi na bitanu (15.000 FRW), twakoresheje dutwara tunagabulira abakinnyi
bali bagiye mu'irushanwa ry'imikino Ngorera-ambili i Kigali. Hakaba kandi nanone
andi ibihumbi cumi na bitandatu na magana cyenda makumyabili (16.920 FRW),
yakoreshejwe twakira abakinnyi bakinnye Match Final ba Komini Murama na Taba.
Ukaba ibyo bisobanure byombi wabibaza SU-Prefe HAKIZAMUNGU J.Baptiste kuko nawe
ari inkoreshereswe yayo. Akaba ari 168.080 FRW asigaye, ari nayo nkoherereje chèque
kugirango mushobore gutunganya imikino yanyu.

Nkwifuliye akasi kesa.

Umuyobosi w'Urubyiruko na Koperative
G I K O N G O R O.-

NSHIMYUMUKIZA Eliel.-

Bimenyeshijwe :

- Bwana Ministri w'Urubyiruko
no Gutsura za Koperative
K I G A L I.-

Eliel Nshimyumukiza



D682
Quid?

A
11/2/85
2423/15.09.01

Je vous prie de donner le détail de la suite de la somme pour le personnel de la jeunesse
14/2/85

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Conformément à votre télégramme N° 2727/1508.01 du 6/8/1984, notre Préfecture devait recevoir une somme de trois cent mille francs de subdélégations pour les activités sportives. Nous avons seulement reçu cent mille francs lors de la compétition intercommunale d'athlétisme le 6 août 1984.

Nous avons attendu le reste et c'est par surprise que nous avons su que cette somme avait été donnée à Monsieur NSHIMYUMUKIZA Eliel, ex-encadreur régional de la Jeunesse et des Sports à Gitarama par Monsieur NJANEWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune trace sur l'utilisation de ces deux cent mille francs.

Monsieur le Ministre, nous souhaiterions récupérer cette somme dans les meilleurs délais. Nous autres, nous n'avons plus aucune emprise sur le concerné qui est actuellement encadreur préfectoral à Gikongore. Vous trouverez annexée à la présente, une photocopie du reçu qu'il a signé au Directeur NJANEWE Philippe.

Espérant une suite favorable à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

LE PREFET DE PREFECTURE,





Kigali, le 30/08/1984

N°

Ministère des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
B. P. 60 - KIGALI

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Je déclare avoir
reçu de Monsieur NJANGWE Philippe,
Directeur des Sports au MIZEUCOOP,
la somme de deux Cent mille francs
rwandais pour de subdélégations pour
les activités sportives en Préfecture
de GITARAMA.

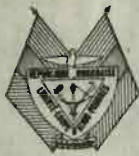
Pour Réception

MURUMUKIZA Eliel
Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports.

DI 03412

/H. Em. / F. /

REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le 28 JAN 1985

No 0343 /15.00

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Monsieur NSHIMYUMUKIZA Eliel
C/o Encadrement Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives
GIKONGORO

Réf. No :

Annexe :

Objet :

Handwritten notes:
u
Bois

Monsieur,

En date du 30 Août 1984, vous avez
reçu de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports, la somme de
DEUX CENT MILLE FRANCS RWANDAIS (200.000 FRW) destinés aux activités
sportives en Préfecture de GITARAMA.

Jusqu'à ce jour, vous n'avez informé
ni le Préfet de la Préfecture de GITARAMA ni aucune autre autorité de
l'utilisation de ces fonds.

En conséquence, je vous demande de
me fournir, preuves à l'appui, le rapport sur leur utilisation avant
le 31 Janvier 1985.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIVIMANA Augustin

Majors

C.P.I. de

- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation
Professionnelle--KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture
GITARAMA
- Monsieur le Préfet de Préfecture
GIKONGORO
- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
KIGALI
- ✓ - Monsieur le Directeur des Sports
KIGALI